

Le numérique au service d'une société plus équitable

Date limite de dépôt : 13 mai 2025 avant 12H00 (Heure de Paris)

Qui sommes-nous ?

Les services et les outils numériques sont désormais omniprésents dans notre vie quotidienne.

Face aux transformations de notre société, qui impactent l'environnement et nos modes de vie, le numérique peut jouer un rôle positif s'il est bien utilisé.

C'est pourquoi, la Fondation Afnic agit pour réduire les inégalités liées au numérique en soutenant des projets qui mettent la technologie au service de la solidarité, de l'inclusion sociale et de l'intérêt général.

Elle accompagne des initiatives visant à développer des solutions numériques innovantes et solidaires, à renforcer la cohésion sociale et à répondre aux défis sociétaux, environnementaux et économiques.

Ses actions s'adressent notamment aux populations vulnérables, exclues ou en difficulté, avec pour objectif de créer une société plus équitable grâce à un usage responsable et inclusif du numérique.

Depuis 9 ans, elle a financé plus de 600 projets en France pour plus de 11 millions d'euros, dans tous les secteurs d'intérêt général.

Elle soutient des projets favorisant la solidarité numérique dans trois domaines principaux :

- Accompagner les mécanismes de solidarité
- Soutenir les mutations sociétales
- Renforcer la cohésion sociale

Exemples de projets soutenus

- ❖ *Prototype de chambres gériatriques connectées,*
- ❖ *Jeu de rôle « Sauver sans périr » en réalité virtuelle,*
- ❖ *Plateforme de mobilité, d'échange de logements pour personnes en situation de handicap,*
- ❖ *Prévention santé en ligne,*
- ❖ *Sensibilisation aux fake news,*
- ❖ *Plateforme de financement participatif de projets numériques d'acteurs de l'ESS,*
- ❖ *Modules de formation autour d'e-parentalité,*
- ❖ *Parcours culturel immersif,*
- ❖ *Application écoscore de produits,*
- ❖ *Ateliers numériques,*
- ❖ *Développement d'un outil en ligne intégrant une intelligence artificielle pour faciliter la transcription de contenus FALC.*

Autant de projets foisonnants à l'image de la vivacité de la Fondation Afnic pour des soutiens allant jusqu'à 80 000 euros sur 1 à 2 ans

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Laureats.htm>

Quels sont les thèmes de l'appel à projets ?

La Fondation Afnic soutiendra des projets qui permettent :

- D'apporter des solutions innovantes aux personnes fragiles et précaires dans les domaines du logement, de l'éducation, de l'insertion, du handicap, de la prévention, de la santé...,
- De contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux pour une société plus inclusive (réchauffement climatique, biodiversité, réduction des gaz à effets de serre, transports, qualité de l'air, sobriété numérique, économie d'énergie...)...,
- D'accompagner la transformation numérique des professionnels du secteur de l'intérêt général œuvrant pour les publics vulnérables grâce à des modalités de travail innovantes,
- De permettre aux usagers d'effectuer des choix éclairés sur l'impact de leurs actions, ou de sauvegarde des environnements (capacitation citoyenne, développer l'esprit critique sur son environnement et ses pratiques numériques),
- De changer d'échelle, de polliniser, d'essaimer des projets d'intérêt général sur de nouveaux territoires, de nouveaux publics vulnérables ou avec de nouveaux partenaires.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à des associations ou des organisations :

- Exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- ET à caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, des langues de France et des connaissances scientifiques,
- ET portées par une structure juridique existant **avant le 1er février 2024**, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable **vote**.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets portés par des entreprises commerciales, par des structures ayant une activité lucrative prépondérante,
- Les projets finançant des équipements médicaux,
- Les projets finançant des infrastructures de télécommunication,
- Les projets finançant des achats ou de locations de biens immobiliers,
- Les projets portant sur des actions menées hors du territoire français,
- Les projets finançant la gestion récurrente de la structure,
- Les projets portés par des collectivités territoriales (les projets bénéficiant d'une subvention de collectivités territoriales demeurent éligibles).



Les projets d'Ateliers numériques collectifs thématiques d'un an et d'un montant maximum de 10000 euros portés par des structures aux produits annuels 2023 inférieurs ou égaux à 350 000 euros sont exclusivement éligibles dans le cadre de l'appel à projets « Ateliers Numériques 2025 ».

Quelles modalités de soutien ?

La Fondation Afnic soutient des projets dont les actions financées s'étendent sur une durée d'un an minimum à deux ans maximum.

Cependant, les projets peuvent avoir une durée globale plus longue, à condition que la demande de financement porte exclusivement sur les actions réalisées durant cette période de soutien.

Les projets présentés doivent démarrer leurs actions financées à partir de janvier 2026, avec un budget construit sur une durée maximale de deux ans à compter de cette date.

Les subventions peuvent couvrir des dépenses d'investissement et de fonctionnement directement liées au projet.

Le versement de la subvention est effectué en plusieurs étapes le cas échéant : au démarrage du projet, lors de la remise de rapports d'avancement et/ou final.



Consultez les projets déjà financés

Afin d'améliorer votre projet, vous pouvez bénéficier des compétences et conseils d'un ancien lauréat de la Fondation Afnic.

Consultez la [liste de ces projets](#) et leurs coordonnées sur le site internet de la Fondation Afnic. N'hésitez pas à les contacter !

Examen des candidatures

La Fondation Afnic examinera les candidatures en prenant en compte notamment :

- Le profil, le nombre et l'implication des bénéficiaires du projet,
- Le caractère structurant et pédagogique du projet ainsi que son potentiel d'essai-mage pour permettre une large diffusion,
- La réalité de la dimension partenariale du projet au travers de lettres d'engagement,
- La dimension pluridisciplinaire de l'équipe pilotant le projet (le projet est porté par une équipe qui rassemble des compétences variées et complémentaires),
- Les démarches effectives de recherche de financements complémentaires pour assurer l'équilibre budgétaire du projet,

- La démarche d'évaluation des résultats du projet sur la base d'indicateurs fournis par le candidat,
- L'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques),
- La qualité de la rédaction du dossier de candidature (simplicité des propos, précision de l'exposé, des actions envisagées, des réalisations attendues et des publics cibles...).



Transfert d'expérience

Les porteurs de projets transmettront la documentation de leur projet sous licence creative commons pour une publication sur la [Ressourcerie de la Fondation Afnic](#).

Comment répondre ?

Les candidatures se font exclusivement en ligne via le site de la Fondation Afnic <https://www.fondation-afnic.fr>, avant la **date limite du 13 mai 2025, 12h00** (Heure de Paris). Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

La Fondation Afnic n'acceptera qu'**un seul dossier par structure** pour cet appel à projets.

La Fondation Afnic organisera des visioconférences pour répondre à toutes les interrogations des candidats ; les dates seront communiquées sur le site de Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux.

La Fondation Afnic ira également à la rencontre des structures sur les territoires : la liste sera disponible sur son [site internet](#).

Les modalités de sélection

1. La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de la structure et du projet ; c'est aussi à cette étape que sont évalués les projets au regard des attendus de l'appel à projets et des autres projets reçus.

Seules les candidatures complètes (incluant les pièces justificatives) transmises avant le 13 mai 2025 - 12h00 (heure de Paris) seront étudiées par la Fondation Afnic.

Les projets non retenus seront informés par courriel courant juin 2025.

2. L'entretien téléphonique

Les projets présélectionnés à l'issue de la phase de présélection seront examinés par la Fondation Afnic durant l'été 2025. À partir de mi-juin 2025, un instructeur de la Fondation contactera les porteurs des projets retenus pour un entretien téléphonique d'une heure environ.

3. La sélection

Les projets instruits par la Fondation Afnic pendant l'été seront examinés par le comité de sélection en septembre 2025.

Les lauréats seront informés par courriel avec confirmation par voie postale en décembre 2025 (après une phase de vérification de conformité exercée par la Fondation de France).

Les non lauréats seront informés par voie postale à partir de décembre 2025.



Soyez solidaire en adoptant le .fr

Les actions de la Fondation Afnic sont financées à 100% par le .fr ; Organiser la communication de vos nouveaux services numériques, sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets, autour d'un .fr. dès lors qu'ils nécessitent une adresse internet, c'est participer à ce mouvement de solidarité !

L'appel à projets 2025

Le numérique pour une société plus équitable

Formulaire de sélection

Dépôt de dossiers du 3 mars au 13 mai 2025 – 12h (heure de Paris).

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne, sur le site de la Fondation Afnic : <http://www.fondation-afnic.fr>.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel est refusé.

Il est **impératif de créer au préalable un compte sur le site** de la Fondation Afnic si vous n'avez jamais été lauréat de la Fondation Afnic (dans le cas contraire, réutilisez les identifiants et mot de passe de votre compte) :

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Mon-Compte/Inscription.htm>

Points de Vigilance :

- Merci de veiller au respect du nombre de lignes à saisir pour chacune des rubriques.
- Toutes les rubriques obligatoires doivent être renseignées.
- Les états financiers, notamment, doivent être fournis rigoureusement tels qu'ils sont demandés.
- Tout formulaire incomplet au moment de la fermeture de la plateforme ne sera pas examiné.
- Aucune relance ne sera adressée à la structure ayant déposé un dossier incomplet.

Après la saisie en ligne, pour finaliser votre dossier, vous devez charger des **pièces justificatives en format PDF** (aucun accent dans le nom du fichier) :

- Déclaration de création, de modification au J.O. (ou extrait du KBIS pour les sociétés)
- Statuts **datés et signés**
- Liste **datée** des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers comptes de résultat et bilan validés de l'organisme (2024)
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours (2025)
- Budget prévisionnel du projet (en cas de demande pluriannuelle, faire apparaître le budget de chacune des années)
- CV succinct du chef du projet ou de la personne en charge de l'équipe projet ou de celle qui anime les ateliers

- Pour les projets d'ateliers numériques axe 1 à destination de jeune public **exclusivement** : Agrément par une autorité ou recommandation par un tiers habilité de l'engagement de votre association dans le domaine visé
- Pour les projets d'ateliers numériques, un bilan des ateliers antérieurs menés par la structure
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

La Fondation Afnic n'acceptera qu'un seul dossier par structure par an pour cet appel à projets.

Les étapes à venir :

- ***Pré-sélection du projet*** : vous serez notifié par courriel si votre projet a été pré sélectionné pour faire l'objet d'une instruction. Vous serez contacté par un des instructeurs de la Fondation Afnic à partir du mois de juin, pour fixer un entretien téléphonique au cours duquel seront abordés divers points concernant le projet.
- ***A la suite de l'instruction***, vous serez invité à valider par courriel la synthèse de votre engagement en cas de sélection. Cette synthèse sera la base du suivi et de l'évaluation de votre projet.
- ***Sélection de votre projet*** : le jury de sélection des projets se réunira en septembre 2025, les résultats seront publics entre novembre et décembre 2025. Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date de sélection. La décision de soutien sera communiquée par courriel, avec confirmation par voie postale.
- ***Suivi de projet*** : vous serez invité à remplir un bilan intermédiaire (rapport d'avancement) et/ou bilan final.
Ces formulaires seront à saisir en ligne dans votre espace sur le site de la Fondation Afnic au fur et à mesure de l'avancée du projet.
Ces étapes déclencheront (le cas échéant) le déblocage de la seconde tranche de financement ou du reliquat final du financement du projet et permettront d'évaluer les indicateurs de réalisation de votre projet.

A noter : certains projets sont susceptibles de bénéficier d'un suivi personnalisé.

Etape 1. Présentation de la structure

Identification de l'organisme porteur du projet *

Nom : Dénomination complète sans abréviation
Nom usuel
Sigle (acronyme)
Statut juridique
Adresse du siège

Code postal		Ville
Région	Liste déroulante des Régions	
Téléphone		Courriel
Nom du président		Courriel
Site internet		
Réseaux sociaux		
Nombre de salariés		Dont Contrats aidés
Nombre de bénévoles		
Nombre TOTAL ETP		
Réseau(x) d'affiliation		

Organisme de rattachement

Si le demandeur n'a pas d'autonomie juridique, merci de renseigner les informations suivantes de la personne morale à laquelle il est rattaché. Sinon, supprimer cette partie.

Nom : Dénomination développée et sans abréviation		
Nom usuel :		
Sigle (ou acronyme) :		
Statut juridique :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :		Courriel :
Nom du président :		Courriel :
Nom du directeur :		Courriel :

Avez-vous déjà été lauréat de la Fondation Afnic ?

- Oui (*Indiquez l'année*)
- Non

Si oui, avez-vous rempli le rapport final du projet ?

- Oui
- Non

Informations juridiques sur l'organisme porteur

Objet statutaire : (*Zone de texte limitée à 100 mots maximum*)

Activités principales : (*Zone de texte limitée à 100 mots maximum*)

Comment avez-vous eu connaissance de cet appel à projets ?

Par quelle source : Fondation Afnic directement, Fondation de France, réseau d'affiliation, autre (précisez)

Par quel moyen : Site internet, newsletter , réseau social, bouche à oreille, autre (précisez)

Etape 2. Présentation générale du projet

Intitulé/ Nom du projet (Limité à 30 caractères)	
Description synthétique du projet (Zone de texte limitée à 100 mots maximum)	Cette synthèse sera utilisée pour la communication autour du projet : soyez concret et succinct, pour permettre la bonne compréhension de l'objet du projet.

Chef de projet ou responsable de l'équipe projet	Prénom / Nom : Fonction : Tél direct : Courriel : Nota bene : le numéro de téléphone sera utilisé pour le rendez-vous téléphonique d'instruction, en cas de pré-sélection de votre projet. Le courriel sera utilisé pour vous informer de la pré-sélection et de la sélection de votre projet
---	--

Demandez-vous un soutien pour poursuivre votre projet déjà financé par la Fondation Afnic ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez le projet
Demandez- vous un soutien pour répliquer un projet déjà financé par la Fondation Afnic ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez le projet et les relations envisagées avec ce dernier
Précisez les thématiques principales de votre projet <i>(2 choix maximum)</i>	☐ Citoyenneté ☐ Culture ☐ Développement territorial ☐ Education/Formation ☐ Environnement/Habitat ☐ Insertion/Emploi ☐ Santé/Handicap ☐ Inclusion Numérique ☐ Transformation numérique des organisations
Lieu de déroulement de l'action (Structure, adresse, quartier)	1/ Zone géographique de déploiement du projet : 2/ Quel est le territoire précis sur lequel porte le projet ?
Le public visé / les bénéficiaires du projet	1/ Indiquez le <u>nombre</u> de bénéficiaires ciblé sur toute la durée de votre projet 2/ Indiquez la <u>les catégories</u> des bénéficiaires <i>(2 choix maximum)</i> • Personnes en situation de handicap • Personnes en insertion professionnelle • Personnes rurales isolées • Personnes en grande précarité (jeunes, étudiants, personnes

	isolées, sans domicile fixe, migrants et réfugiés, familles monoparentales, etc. • Tout public
--	--

Objectif général du projet (3 maximum) <i>(Zone de texte limitée à 150 mots maximum pour chaque objectif)</i> Au moins 1 objectif doit être obligatoirement rempli	Décrivez succinctement en commençant par un verbe d'action, le changement visé grâce au projet : ce que vous voulez concrètement changer pour le public cible grâce au projet Objectif n° 1 : Objectif n° 2 : Objectif n° 3 :
Objectif opérationnel du projet <i>Liste déroulante (max 1 choix)</i>	Il s'agit d'identifier le résultat global du projet qui sera financé (livrable final). ☐ Animation d'une plateforme ou d'un site web ☐ Ouverture d'un lieu (co-working, e-learning, apprentissage numérique) ☐ Aménagement d'un lieu déjà existant ☐ Développement d'un logiciel ou d'une application ☐ Création d'un objet ou d'un outil (ou adaptation pour public spécifique d'un objet ou d'un outil existant, ou outillage pour médiateurs) ☐ Création et animation d'ateliers numériques (sensibilisation et formation aux risques d'internet, impacts numériques environnementaux, et formation aux compétences numériques) ☐ Création de contenus pédagogiques (MOOC) et/ou de formation ☐ Création et animation d'une communauté ☐ Développement d'un service numérique (cartographie ...)

Etape 3. Description concrète du projet

1/ Le temps du projet*

- Durée du projet : (en mois)
- Date de Démarrage
- Date de fin de réalisation

2/ Besoins et contexte dans lesquels s'inscrit le projet*

1/ À quel (s) besoin (s) répond votre projet ? Décrivez votre propre diagnostic en répondant aux questions suivantes : Quelle est la situation de départ identifiée sur votre territoire que vous voulez corriger ? Comment et par qui ce besoin a-t-il été identifié ? Démontrer la pertinence du projet par rapport aux besoins du/des publics visés. *(Champ texte 700 mots maximum)*
Cette action permettra.....

2/ En quoi votre projet est-il innovant ? Qu'est-ce qui distingue votre projet des autres ? Quels projets vous ont inspiré ? *(Champ texte 300 mots maximum)*

3/ Bénéficiaires du projet*

- Quels sont les bénéficiaires visés par le projet ? *(Champ texte 300 mots maximum)*
- Quelle est votre expérience avec ce public ? *(Champ texte 300 mots maximum)*
- Comment avez-vous eu connaissance des besoins du public visé ? *(Champ texte 300 mots maximum)*

4/ Les moyens mis en œuvre *

- **Décrivez la gouvernance du projet :** Précisez les rôles des parties prenantes, le mode de pilotage, l'existence de comité technique etc. *(Champ texte 300 mots maximum)*
- **Décrivez l'équipe en charge du projet :** Précisez les qualités et compétences de chacun des membres de l'équipe mobilisée, leurs rôles au sein du projet ; Précisez le profil du chef de projet ou de la personne en charge de l'équipe projet (compétences et expériences) – Le CV sera à joindre au dossier – à défaut, la fiche de poste pour le recrutement envisagé. *(Champ texte 300 mots maximum)*
- **Avez-vous recours à des prestataires extérieurs ?** Si oui, précisez leurs noms et les tâches qui leurs seront affectées *(Champ texte 300 mots maximum)*
- **Quels sont les autres moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre ?** Précisez les besoins en matériel, locaux etc. *(Champ texte 300 mots maximum)*
- **Avez-vous des partenaires avec lesquels vous mènerez le projet ?** Préciser la nature du/des partenariats (champs d'intervention et leur degré d'implication) et les états d'avancement (acquis, en discussion ou à mobiliser) – Des justificatifs concernant les partenaires opérationnels sont à joindre au dossier ou à présenter lors du rendez-vous d'instruction. *(Champ texte 300 mots maximum)*

5 / Comment le projet va-t-il concrètement se dérouler ? *

Plusieurs blocs d'action sont proposés ci-dessous (maximum 3) : il s'agit de décrire les grandes actions à mettre en œuvre pour aboutir au **résultat final** (objectif opérationnel) qui a été indiqué dans la partie 2 du formulaire. **Seul le premier bloc est obligatoire.**

Action 1	Décrire l'action (en plus précis, concret, évaluable)		
Livrable(s) attendu(s)	Nombre et type de/ des livrable(s) attendu(s) dans le cadre de cette action		
Indicateurs et moyens de collecte	Moyens utilisés pour pouvoir évaluer la réalisation de cette action		
Méthodologie Identifier les activités/étapes majeures et prévisionnelles ainsi que leur calendrier, nécessaires à la bonne réalisation de l'action. <i>Vous pouvez reproduire sur papier libre le tableau ci-dessous et l'ajouter aux pièces justificatives</i>			
Étapes pour parvenir au livrable de cette action	Description	Date de démarrage	Durée

A ne remplir que si cela est nécessaire pour la mise en œuvre du projet

Action 2	Décrire l'action (en plus précis, concret, évaluable)		
Livrable(s) attendu(s)	Nombre et type de/ des livrables attendus dans le cadre de cette action		
Indicateurs et moyens de collecte	Moyens utilisés pour pouvoir évaluer la réalisation de cette action		
Méthodologie Identifier les activités/étapes majeures et prévisionnelles ainsi que leur calendrier, nécessaires à la bonne réalisation de l'action. <i>Vous pouvez reproduire sur papier libre le tableau ci-dessous et l'ajouter aux pièces justificatives</i>			
Étapes	Description	Date de démarrage	Durée

A ne remplir que si cela est nécessaire pour la mise en œuvre du projet

Action 3	Décrire l'action (en plus précis, concret, évaluable)
Livrable(s)	Nombre et type de/ des livrables attendus dans le cadre de cette action

attendu(s)			
Indicateurs et moyens de collecte	Moyens utilisés pour pouvoir évaluer la réalisation de cette action		
Méthodologie Identifier les activités/étapes majeures et prévisionnelles ainsi que leur calendrier, nécessaires à la bonne réalisation de l'action. <i>Vous pouvez reproduire sur papier libre le tableau ci-dessous et l'ajouter aux pièces justificatives</i>			
Étapes	Description	Date de démarrage	Durée

5 / Informations complémentaires

Avez-vous des remarques complémentaires à nous partager sur le projet dans son ensemble ?
 (Champ texte limité à 300 mots maximum)

Etape 4. Éléments financiers

Le budget prévisionnel détaillé du projet, le compte de résultat et le bilan validés ainsi que les comptes prévisionnels de l'organisme seront à communiquer avec les pièces justificatives en fin de saisie. Vous pouvez utiliser le budget type disponible [ici](#).

Le document sera à déposer, en format pdf comme pièce justificative.

Attention, en cas de demande pluriannuelle, faire apparaître le budget de chacune des années.

En cas, de co-financement annoncé, des preuves des démarches de recherche de financements complémentaires réalisées pour assurer l'équilibre budgétaire du projet pourront être demandées.

A) Quelle est la situation comptable et financière de votre organisme ?

	Prévisionnel (2025)	Dernière Année validée (2024)
Budget annuel		
Montant total des subventions		
Résultat Net		

B) Quel est le budget total prévisionnel de votre projet ? (Toutes années confondues)

C) Quel est le montant total de la subvention sollicitée auprès de la Fondation Af-nic? (Toutes années confondues)

D) De quels autres co-financements et partenariats disposent le projet ? précisez pour chacun des financeurs, la nature, le montant et le statut (acquis, sollicité, demande à venir) ?

Noms des Financeurs	Acquis (AC) / Sollicité (SO) / demande à venir (AV)	Montants

E) Quelle est la destination précise de la subvention ? (Plusieurs choix possibles)

- Frais de personnel
- Frais de formation
- Financement de prestation (sous-traitance) : conseil/développement/animation/ maintenance
- Achats : informatique (matériel)/logistique & fournitures/travaux BTP/services en lignes (hébergement, services cloud)
- Frais de déplacement
- Autres :

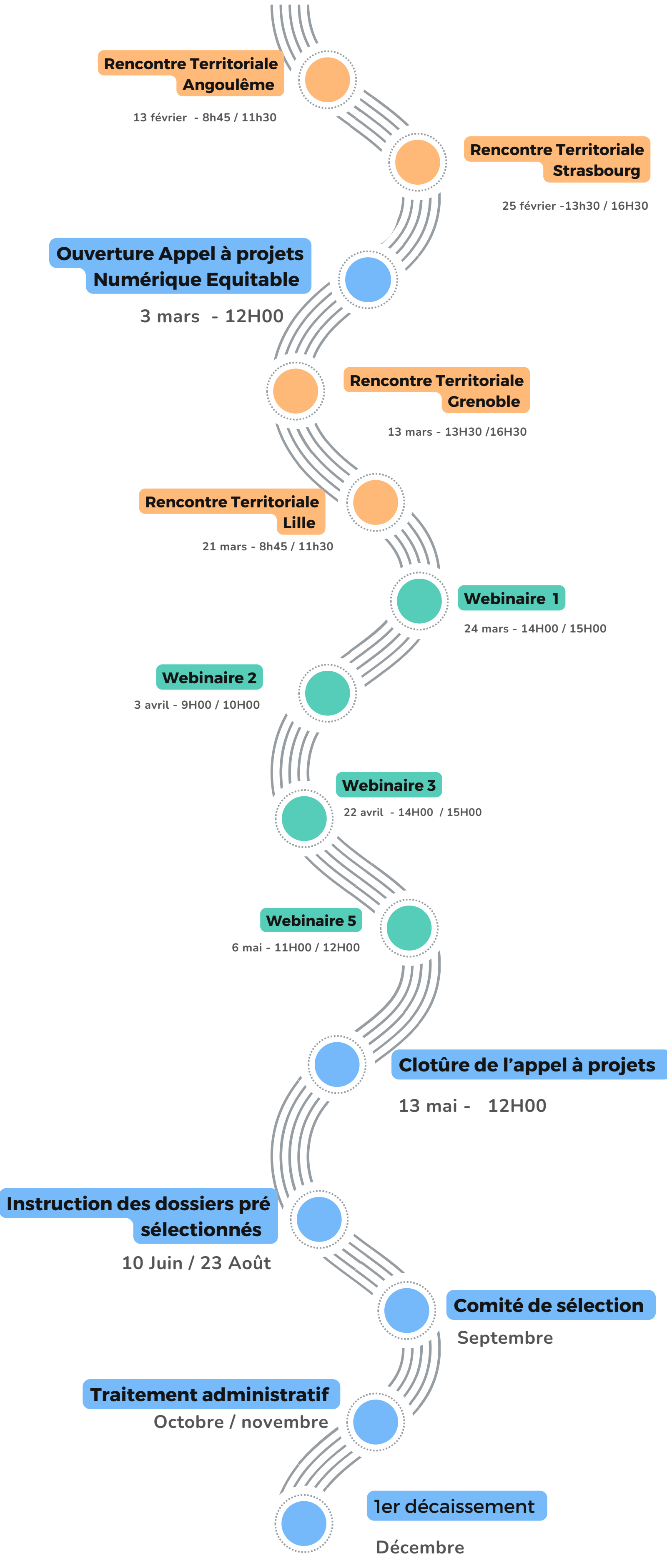
Commentaires éventuels sur les comptes et sur la situation financière de l'organisme
(champ texte 300 mots maximum)

FIN

Une fois la saisie du dit formulaire, validée par vos soins, n'oubliez pas de déposer sur le site les pièces justificatives pour accompagner votre demande de subvention

La Fondation Afnic vous remercie

Timeline AAP 1



Foire Aux Questions – Appel à Projets –
Le numérique au service d'une société plus équitable
2025

1) L'acte de candidature

a. Quels sont les soutiens financiers apportés par la Fondation Afnic en 2025 ?

En 2025, il y a deux appels à projets !

- Un appel à projets qui vise exclusivement des projets d'ateliers numériques collectifs pour sensibiliser les publics fragiles aux risques de l'internet, à l'impact du numérique sur l'environnement ou pour former aux compétences numériques essentielles et faciliter l'accès à l'information, aux droits et aux outils nécessaires pour favoriser et l'autonomie numérique des citoyens dans leur quotidien ; attention, cet appel à projets est sous conditions. Consultez la FAQ dédiée.
- Un appel à projets qui vise des projets où le numérique est au service d'une société plus équitable : projets de création de plateforme, logiciel, application numérique, mais aussi création d'objet connecté ou aménagement de lieux, création de contenu pédagogique pour des ateliers numériques... Prenez connaissance des conditions d'éligibilité ci-après !

b. Quelle est la procédure mise en place ?

La procédure se déroule en 2 étapes :

- Dépôt de la candidature : saisir le formulaire de sélection et télécharger toutes les pièces justificatives, sur le site web **avant le 13 mai 2025 – 12h00 (heure de Paris)**.
- Instruction : si à l'issue de la sélection, votre projet a été retenu, vous serez appelé par un instructeur pour convenir d'un rendez-vous d'instruction entre mi juin et fin août 2025.

Le Comité de sélection des lauréats se réunira en septembre 2025.

c. Quels sont les éléments qui composent la candidature ?

Il y a 2 éléments :

- Le formulaire de sélection saisi en ligne sur le site web de la Fondation Afnic (compte à créer auparavant).
- Les pièces justificatives : elles sont téléchargées également sur le site juste après la saisie du formulaire de sélection.

Il n'y a pas de dossier papier à envoyer. Il n'y a pas de relance en cas d'oubli de pièces ou autres informations.

d. Quelles sont les pièces justificatives à déposer sur la plateforme ?

- Déclaration de création ou de modification au J.O (ou autre document de création en cas de structure autre que des associations)
- Statuts à jour **signés**
- Liste **datée** des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)

- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers compte de résultat et bilan validés de l'organisme (2024)
- Budget prévisionnel 2025 de l'organisme
- Budget prévisionnel du projet (en cas de demande pluriannuelle, faire apparaître le budget de chacune des années)
- CV succinct du chef du projet ou de la personne en charge de l'équipe
- Pour les projets d'ateliers numériques exclusivement visant l'axe 1 à destination de jeune public : agrément par une autorité ou recommandation par un tiers habilité de l'engagement de votre association dans le domaine visé
- Pour les projets d'ateliers numériques, un bilan des ateliers antérieurs menés par la structure
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

e. **Comment sera-t-on informé des résultats définitifs de l'appel à projets ?**

Un courriel confirmé par un courrier postal sera transmis au porteur de projet après la réunion du comité de sélection qui se déroulera en septembre 2025.

- Pour les projets lauréats, la marche à suivre sera décrite assortie dans certains cas des conditions à réunir si le comité l'a jugé utile ;
- Pour les projets non lauréats, un courrier sera envoyé.

Attention, il s'agit d'un concours. Même non lauréat, votre projet peut être intéressant, le comité a dû faire des choix. Il n'y aura pas de session d'appel, ni de rencontre avec les membres du comité exécutif.

2) Qui peut répondre ?

a. **Quels sont les critères d'éligibilité de la structure porteuse ?**

Le porteur du projet doit être une association ou autre structure :

- Exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- Présentant un caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises
- Disposant d'une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté : **les structures créées après le 1er février 2024 ne sont pas éligibles.**

b. **Est-ce que l'on peut répondre à plusieurs structures ?**

C'est tout à fait possible. Néanmoins, le versement du soutien sera effectué qu'à une seule des structures (qui aura été identifiée comme « porteuse du projet » dans le formulaire), à charge pour elle de redistribuer dans le cadre de la gestion du projet.

c. **Je représente une coopérative d'activité : puis-je être éligible ?**

Les coopératives ne sont pas éligibles. Cependant une coopérative peut être partenaire d'un projet.

d. **Est-ce qu'une startup (à dimension sociale et solidaire) peut répondre, ou une SAS ?**

Il n'est pas possible pour ces structures de répondre à partir du moment où elles sont de nature lucrative (EURL, SA, SAS, ...). Cependant une startup peut être partenaire d'un projet.

e. **Est-ce qu'un organisme de formation est éligible ?**

Pour être conforme aux règles fiscales qui régissent le mécénat, le montant des produits des prestations de formation doit être marginal au regard du montant total des produits réalisés par la structure. Une analyse cas par cas sera nécessaire.

f. **Est-ce que les projets peuvent être de dimension internationale ou avec des partenaires dans différents pays ou dont le siège n'est pas situé en France ?**

Le porteur du projet (celui qui se porte candidat à l'appel à projets) doit avoir son siège en France. Il en est de même pour l'objet du projet et son terrain d'action. Néanmoins, qu'il y ait des partenaires hors de France impliqués dans le projet est tout à fait possible.

g. **Est-ce que les projets peuvent être portés par une collectivité territoriale ?**

Une collectivité territoriale ne peut pas être la structure porteuse du projet ; cependant elle peut être partenaire d'un projet.

3) Quels sont les projets soutenus ?

a. **Puis-je candidater si mon projet est déjà lancé ?**

Oui, à condition que le financement soit affecté à une nouvelle action. Cet appel à projets vise concerner des projets ou des actions débutant à partir de janvier 2026.

Demander un financement pour poursuivre une action déjà engagée et financée n'est donc pas recevable.

b. **Quels sont les projets visés par cet appel à projets ?**

Nous attendons des projets qui utilisent le numérique comme un moyen de transformation et pas seulement d'amélioration, par exemple en ce qui concerne les actes de prévention ou la transformation numérique des usages professionnels dans les associations œuvrant pour les publics fragiles. Il peut s'agir de projets qui :

- D'apporter des solutions innovantes aux personnes fragiles et précaires dans les domaines du logement, de l'éducation, de l'insertion, du handicap, de la prévention...
- De contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux pour une société plus inclusive (réchauffement climatique, biodiversité, réduction des gaz à effets de serre, transports, qualité de l'air, sobriété numérique, économie d'énergie...)
- D'accompagner la transformation numérique des professionnels du secteur de l'intérêt général œuvrant pour les publics vulnérables grâce à des modalités de travail ou de collaboration innovantes au sein de leurs structures
- De permettre aux usagers d'effectuer des choix éclairés sur l'impact de leurs actions, ou de sauvegarde des environnements (capacitation citoyenne, développer l'esprit critique sur son environnement et ses pratiques numériques)

- De changer d'échelle, de polliniser, d'essaimer des projets d'intérêt général sur de nouveaux territoires, de nouveaux publics vulnérables ou avec de nouveaux partenaires.

Ainsi, les projets de création de plateforme, logiciel, application numérique, mais aussi la création d'objet connecté ou l'aménagement de lieux, la création de contenu pédagogique sont éligibles.

A noter : sont éligibles également ici, les projets d'ateliers numériques visés dans l'appel à projet Ateliers Numériques mais se déroulant sur plus d'un an, dont le montant souhaité est supérieur à 10 000 euros et portés par des structures dont les produits annuels 2023 sont supérieurs à 350 000 euros.

c. Est-ce que la réplication de projet est soutenue par la Fondation Afnic ?

La Fondation Afnic apportera son soutien à des projets qu'ils soient nouvellement lancés, émergents ou qu'ils résultent d'une réplication de projets exemplaires ayant déjà fait leurs preuves dans un quartier, une ville, un territoire. Les dépenses liées à un recours aux compétences d'un projet qui a déjà été financé ou non par la Fondation Afnic sont éligibles au soutien financier du projet présenté.

f. Qu'est-ce qu'un projet pérenne ?

C'est un projet qui a les moyens de poursuivre ses actions une fois le financement octroyé dépensé.

g. Plusieurs partenaires opérationnels sont identifiés dans mon projet : dois-je apporter la preuve de leur soutien ?

Lors du rendez-vous d'instruction, les instructeurs pourront demander au candidat d'apporter un justificatif des soutiens annoncés dans le dossier de candidature, voire tout autre document qu'ils jugeront utile pour l'instruction du projet.

h. J'ai une idée que j'ai déjà un peu développée mais je n'ai pas de structure pour présenter mon projet : puis-je le soutenir en tant que personne physique ?

Les projets à l'état d'idée ou déjà engagés (sans financement) sont éligibles à cet appel à projets. Néanmoins, pour les soutenir, les porteurs d'idées devront se présenter via une structure à but non lucratif.

i. J'ai déjà présenté mon projet lors d'un appel à projets d'une autre fondation. Il n'a pas été retenu. Puis-je candidater pour l'appel à projets de la Fondation Afnic ?

Les projets non retenus dans un appel à projets peuvent être présentés à l'appel à projets de la Fondation Afnic dès lors où ils visent un ou plusieurs des objectifs tels que décrits dans la documentation et que leur porteur est éligible.

j. Serais-je informé si mon projet n'est pas retenu ?

La Fondation Afnic informera tous les candidats.

k. Est-ce que la Fondation Afnic continuera de suivre mon projet si ce dernier est financé ?

La Fondation Afnic sera présente tout au long de la réalisation de votre projet. Elle pourra également venir à votre rencontre afin d'évaluer l'efficacité de vos actions. Elle contactera

la personne en charge du projet telle qu'indiquée dans le dossier de demande de subvention.

l. Quelle est la durée d'un projet ?

La Fondation finance les projets d'une durée maximale de 2 ans.

m. Comment se déroule l'entretien d'instruction ?

Seuls les projets sélectionnés feront l'objet d'un entretien téléphonique entre mi-juin et fin août 2025. L'instructeur en charge du dossier contactera par courriel le porteur du projet afin de le convier à un rendez-vous téléphonique (des documents pourront être demandés en complément du dossier). La présence des partenaires du projet ou de l'équipe est à la discrétion du porteur de projet.

n. Qui doit être présent pour le rendez-vous d'instruction ?

L'instruction se déroulera **a minima** avec le chef de projet ou la personne responsable de l'équipe projet, lequel peut être accompagné du responsable de la structure. Dans le cas, où le chef de projet ne peut assister au rendez-vous d'instruction ou si l'instructeur constate que l'absence d'un membre essentiel peut compromettre le bon déroulement de l'échange, la Fondation Afric pourra décider de ne pas poursuivre plus avant l'instruction du projet.

4) Les aspects financiers

a. Quel sera le financement moyen accordé par la Fondation Afric ?

En 2024, l'enveloppe moyenne des financements accordée était de 24 661 euros (max : 80 000 euros, min 3 000 euros). La Fondation Afric peut aussi bien subventionner un micro-projet local qu'un projet d'envergure à plus grande échelle.

b. Puis-je demander le financement de tous types de dépenses (RH, investissement, fonctionnement, coûts indirects, ...) ?

Toutes les dépenses (fonctionnement et investissement) sont éligibles quelles que soient leur nature. Les dépenses pour recourir aux compétences d'un projet qui a déjà été financé par la Fondation Afric sont également éligibles au soutien financier de la Fondation Afric. En revanche, sont exclues de l'appel à projets, les demandes de financement d'infrastructures de télécommunication (lignes ADSL ou fibre...).

c. Est-ce que je peux demander le financement total de mon projet ?

Oui, cela est possible mais la Fondation Afric souhaite que le porteur de projet s'investisse un minimum dans le projet par de l'autofinancement. Elle peut également décider de ne financer qu'une partie du projet alors même que la demande portait sur un financement total : elle le fera uniquement après avoir échangé avec le porteur.

d. Mon projet a bénéficié de financement d'une autre fondation l'année dernière ; Pour sa poursuite, je recherche d'autres financements. Puis-je candidater pour l'appel à projets de la Fondation Afric ?

Il est tout à fait possible de varier les sources de financement pour un projet. Il vous suffira d'indiquer les fondations qui vous ont financé ainsi que le montant des financements

obtenus. Mais le financement doit être demandé pour initier une nouvelle action du projet.

e. Mon projet est co-financé par d'autres structures : dois-je en apporter la preuve ?

Lors du rendez-vous d'instruction, les instructeurs pourront demander à la structure d'apporter un justificatif des démarches de recherche de financements complémentaires réalisées pour assurer l'équilibre budgétaire du projet.

f. Quelle sont les modalités du versement de la subvention allouée par la Fondation Afnic ?

La Fondation Afnic soutient les projets dans leur intégralité, dans une limite de deux ans. Néanmoins, sauf exception, la Fondation Afnic versera le soutien par tranches : le déclenchement de la seconde tranche sera conditionné à la réalisation d'actions et de livrables... définis au préalable avec le porteur de projet. **En règle générale**, le versement sera effectué en plusieurs temps :

- Pour les projets dont la durée est inférieure ou égale à un an, 80 % du montant annuel au démarrage et 20% restant à la remise du rapport final
- Pour les projets dont la durée est supérieure à un an, 80 % de la première année au démarrage, 100 % de la seconde année à la remise du rapport d'avancement intermédiaire et 20 % restant à la remise du rapport final.

g. Suis-je assuré d'obtenir la totalité de mon financement, si la Fondation Afnic me soutient la première année ?

La Fondation Afnic soutient les projets dans leur intégralité, dans une limite de deux ans. Néanmoins, sauf exception, la Fondation Afnic versera le soutien par tranches : le déclenchement de la seconde tranche sera conditionné à la réalisation d'actions et de livrables... définis au préalable avec le porteur de projet.

En cas d'échec du projet, retard non justifié, réorientation etc... la Fondation Afnic pourra décider de ne pas verser la seconde tranche de financement du projet.

5) Les contacts avec la Fondation Afnic

a. Comment contacter la Fondation Afnic ?

La Fondation Afnic est joignable :

- Par Courriel : suivi@fondation-afnic.fr
- Et via les réseaux sociaux :
 - Facebook : www.facebook.com/FondationAfnic
 - LinkedIn: [Fondation Afnic pour la solidarité numérique](#)
 - Instagram : <https://www.instagram.com/fondationafnic>

b. Y a-t-il une permanence téléphonique ?

Pour vous aider dans le montage de votre candidature, des visioconférences et des rencontres territoriales sont proposées.

A titre indicatif, les dates suivantes ont été retenues : elles seront complétées et confirmées sur le site internet de la Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux :

- Rencontres Territoriales 2025 :
 - Angoulême : le 13 février - 08h45 /11H30
 - Strasbourg : le 25 février - 13H30/16H30

- Grenoble : le 13 mars - 13H30/16H30
- Lille : le 21 mars - 08h45 /11H30
- Visioconférences 2025:
 - Lundi 24 mars 14H00-15H00
 - Jeudi 3 avril : 09H00-10H00
 - Mardi 22 avril : 14H00-15H00

Pour obtenir les numéros de téléphone et /ou codes des visioconférences, il suffit quelques jours avant :

- De consulter le site internet de la Fondation Afnic ou,
- De se connecter sur les comptes sociaux ou,
 - Facebook : www.facebook.com/FondationAfnic
 - Twitter : @FondationAfnic
 - LinkedIn: Fondation Afnic pour la solidarité numérique
 - Instagram : <https://www.instagram.com/fondationafnic>
- D'envoyer un courriel à suivi@fondation-afnic.fr

c. La Fondation Afnic peut-elle me demander de mettre à disposition les résultats de mon projet ? La documentation ? Etc.

Les porteurs de projets réaliseront leurs supports pédagogiques sous licence creative commons et les remettront à l'issue du projet pour une mise en ligne sur la Ressourcerie de la Fondation Afnic.

De même, la Fondation Afnic aura une attention particulière à la démarche d'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques).

d. Quel sera le suivi du projet ?

À la suite de l'instruction, vous serez invité à valider une synthèse de vos engagements. En cas de sélection, cette dernière sera la base du suivi et de l'évaluation finale de votre projet.

- Si votre projet est sélectionné : le comité de sélection des projets se réunira en septembre 2025, les résultats seront publics en décembre 2025.
- Quoiqu'il en soit, le suivi de votre projet se fera en milieu et/ou fin de projet. Vous serez invité à remplir un bilan intermédiaire (formulaire d'avancement) et ou final. Ces documents seront à disposition sur votre espace de la Fondation Afnic au fur et à mesure de l'avancée du projet. Ces étapes déclencheront (le cas échéant) le déblocage des secondes tranches de financement ou le reliquat final du projet et permettront d'évaluer les critères de méthodologie, de réalisation et de résultat de votre projet.